

RÉUNION DU 1^{er} MARS 2013

L'an deux mille treize, le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 20 février 2013

Présents : Messieurs ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Madame DENIS, Messieurs BONNEROT, BOURGEAU, Madame DESCHAMPS, Monsieur CHASLERIE, Mesdames PITON, NOPPE .

Absents excusés : M. PRIEUR, Mme MENAGER, Mme LEBRETON, M. BARON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme NOPPE

DÉLIBÉRATIONS

1. VOTE DES SUBVENTIONS 2013

Festilivres	900,00 €
Société la Renaissance	150,00 €
Union Sportive Section Hand	600,00 €
Club du Temps Libre et des Loisirs	160,00 €
U.N.C.	100,00 €
L'ivre de Lectures	900,00 €
Les Randonneurs des trois Rivières	160,00 €
l'ACAL (verser que 1 500 € avant la Fête d'été)	2 000,00 €
Animajuv (verser que 2000 € avant le centre Aéré)	2 500,00 €
Nanard Corporation	500,00 €
Parents d'élèves classe de neige	1 540,00 €
Association « En Vol »	100,00 €
Groupement des donneurs de sang	50,00 €
ADMR Pays de Chateaufort	300,00 €
Groupement Déf. Contre Ennemis Cultures	180,00 €
Association du Joncheray	150,00 €
Anjou Sport Nature	5 000,00 €
Itinéart	1 500,00 €
Cause Nationale	200,00 €
Les restaurants du cœur	300,00 €
Association Prévention Routière	100,00 €
S.P.A.	252,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2013	17 642,00 €

Le Conseil vote les subventions ci-dessus.

2. GESTION DES HAIES

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré à la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie en septembre 2012.

Il expose au Conseil la charte des fournisseurs de plaquettes énergie d'origine bocagère membres de la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie. Cette charte a pour objectif de définir les conditions nécessaires pour une valorisation du bois énergie via la filière locale gérée par la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie. Tout fournisseur de bois décheté d'origine bocagère doit présenter un plan de gestion durable du bocage lors de son adhésion à la SCIC MLBE ou le réaliser dans l'année suivante. Il permet de faire un état des lieux précis des haies et bois présents sur son parcellaire, de planifier l'entretien des boisements sur les 15 prochaines années, d'estimer annuellement la production de bois énergie et de donner des repères technico-économiques sur l'organisation des chantiers de bois décheté.

Monsieur le Maire propose de soutenir les agriculteurs dans cette démarche et de verser 70 € aux six premières exploitations engagées d'ici fin 2013 dans un plan de gestion.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 10 voix pour et 2 voix contre et 1 abstention :

DÉCIDE de soutenir à hauteur de 70 € les six premiers agriculteurs ayant leur siège agricole sur la Commune, engagés d'ici fin 2013 dans un plan de gestion durable du bocage.

3. SIEML Travaux extension de l'Éclairage Public rue Jackson Richardson 455.09 euros HT

Monsieur le Maire expose au Conseil que le devis ne comprend que la mise en place d'un fourreau et pas de câble éclairage public, par conséquent un nouveau détail estimatif est attendu.

Le futur devis sera présenté au Conseil lors de la réunion du 27 mars prochain.

4. ERDF CONVENTION DE SERVITUDE

Pose d'un câble électrique souterrain chemin de la Hérissonnière

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe l'Assemblée que ERDF a un projet de renforcement du réseau électrique sur la Commune au lieu-dit la Hérissonnière. Ces travaux impliqueront la pose d'un câble électrique souterrain sur le chemin communal.

Il présente le projet et dépose sur le bureau la convention de servitudes devant intervenir à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la convention de servitudes à intervenir entre Electricité Réseau Distribution France et la Commune de Juvardail, concernant la pose d'une canalisation électrique souterraine au milieu du chemin.

5. PERSONNEL COMMUNAL : Mise en œuvre du Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de soumettre au Comité Technique Paritaire les modalités d'application locale du compte épargne temps suivantes au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1^{er} avril 2013, au Comité Technique Paritaire

- **Alimentation du CET** : Ces jours correspondent à un report des congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet).

- **Procédure d'ouverture et alimentation** : L'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent. L'alimentation du C.E.T. se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale. Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son C.E.T.(jours épargnés et consommés), dans le mois suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte soit au mois de novembre.

- **Utilisation du C.E.T.** : L'agent peut utiliser tout ou partie de son C.E.T. dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE de soumettre les modalités ainsi proposées au Comité Technique Paritaire.

PROJETS

6. LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que le logement communal sis 6, Place de la Mairie sera libéré au 1^{er} avril 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil que le logement communal sis 9, Place de la Mairie sera libéré au 1^{er} mai 2013

INFORMATIONS

7. FUSION CCHA avec CCLS Décision reportée en Mars

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion des bureaux du 15 février 2013. En cas de fusion, les textes prévoient que pour les communes membres d'un EPCI, les attributions de compensation antérieures sont conservées, puis :

- réduites à hauteur des compétences nouvellement transférées à l'occasion du groupement
- augmentées à hauteur des compétences restituées aux communes.

8. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame DENIS Maire Adjoint, présente au Conseil l'avancée de la réflexion sur les rythmes scolaires suite au conseil d'école du 18 février. Un questionnaire-enquête a été distribué aux parents d'élèves sur l'organisation actuelle des familles concernant la garde des enfants, les activités extrascolaires pratiquées et les incidences de la mise en place de la réforme. Une commission regroupant les enseignants, des parents, des élus et des responsables d'associations a été mise en place. Deux réunions de travail sur la faisabilité et la mise en place du projet sont programmées les lundis 11 et 18 mars.

9. CANDIDATURE SPONTANEE A UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. CHOISY Germain actuellement en contrat aidé jusqu'au 14 avril prochain a déposé une candidature spontanée à un poste d'agent technique communal.

10. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU CR Réunion du 24 janvier

Les Conseillers ont été destinataires du compte rendu.

11. VOITUR'AGES CR réunion du 18 février

Madame DENIS Maire Adjoint présente au Conseil le bilan de l'année 2012

12. SERVICE DES IMPOTS Vérification des valeurs locatives cadastrales

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission Communale des Impôts Directs a demandé la vérification des valeurs locatives cadastrales de 97 logements classés en catégorie 6, 7 et 8.

13. CENTRE D'ACTIVITE DE JOUR

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que le Centre d'Activités de Jour de Châteauneuf a demandé à utiliser la salle de sport le mardi matin de 9h30 à 12 h.

14. ECOLE PAUL GAUGUIN Soirée « diaporama » le 15 mars à 20h

15. REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Le 27 mars 2013 Vote des budgets

16. VISITE SENAT Mardi 2 avril 2013

17. QUIZZ DU MOUVEMENT SPORTIF le 3 avril 2013

18. CHALLENGE MARIANNE Samedi 25 mai 2013

QUESTIONS DIVERSES

ARRETE BRULAGE

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que Monsieur le Préfet a pris un nouvel arrêté. Sans remettre en cause l'interdiction du brûlage des déchets végétaux les plus polluants, l'arrêté tient compte des difficultés particulières que rencontrent certains concitoyens en zone rurale.

COURRIER DE Mme LE MAIRE DE FENEU

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme COIFFARD Maire de Feneu, suite à un fait regrettable sur sa commune, mettant en évidence les difficultés qu'un Maire peut rencontrer sur sa commune.

COMICE AGRICOLE : Assemblée Générale le lundi 11 mars à 20h30 à Châteauneuf s/S

OFFICE DE TOURISME : Assemblée Générale le samedi 9 mars à 10h à Châteauneuf s/S

LES RESTAURANTS DU CŒUR : Réunion fin de campagne le vendredi 22 mars à 11h à Châteauneuf s/S